

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE



Séance du 4 mars 2005

L'an deux mille cinq et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 15 février 2005, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BUSSIRON Jean Yves, Maire.

Etaient présents : MM. BUSSIRON Jean Yves, AIMÉ Thierry, AZÉMA Jacques, BALIAN Christophe, BAREIGTS Jean-Jacques, DARRIEUMERLOU André, DARRIEUMERLOU Jean-Paul, DOMERGUE Pierre, POUYANNÉ Raymond, ROBERT Jean-Pierre, SALLABERRY Bernard, Mmes BAREIGTS Jacqueline, CAZALON Marie-Christine, DELRIEU Pauline et ROBERT Isabelle.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : Aménagement forestier de la forêt communale de GUICHE

Le Maire expose à l'assemblée que l'Office National des Forêts vient de procéder à l'étude de l'aménagement de la forêt communale de GUICHE, relevant du régime forestier, conformément aux prescriptions du Code Forestier (Art. L.111-1, L.121-3, L.141-1, L.143-1, L.143-2, R.143-1 et R.143-2) et des articles 2, 5, 10 à 14, 29 et 32 de la Charte de la Forêt Communale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de ce document d'aménagement forestier et entendu les explications complémentaires données par l'Office National des Forêts,

APPROUVE à l'unanimité, le document d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt d'une surface de 163,11 hectares, pour une période de 15 ans allant de 2005 à 2019.

Fait et délibéré à GUICHE
le 4 mars 2005

Le Maire,

